

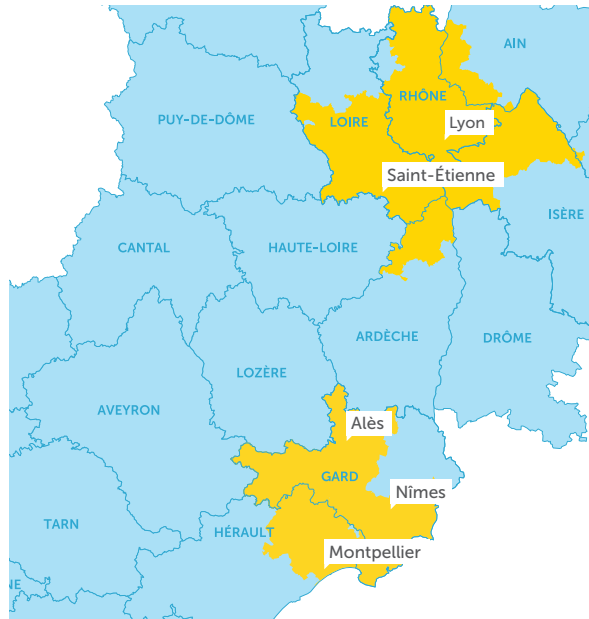


Contacts

adène
groupe

Opérateurs de santé engagés

Notre territoire d'intervention



Aide à la décision d'orientation en HAD

ADOP-HAD est un outil de la Haute Autorité de Santé d'aide à la décision d'orientation des patients en hospitalisation à domicile, il est accessible à l'adresse : <https://adophad.has-sante.fr>

Du lundi au vendredi de 8 h30 à 18 h00

- EHAD d'Alès**
1655 chemin de Trépeaux - Immeuble le Liner
30100 Alès
04 66 43 89 71
had.ales@groupe-adene.com
- EHAD de Lyon**
39 boulevard Ambroise Paré
69008 Lyon
04 72 10 13 25
had.lyon@groupe-adene.com
- EHAD de Montpellier**
69 rue Jean Giroux - Parc Euromédecine 2
34080 Montpellier
04 67 10 48 56
had.montpellier@groupe-adene.com
- EHAD de Nîmes**
3290 avenue Kennedy
30900 Nîmes
04 66 28 83 59
had.nimes@groupe-adene.com
- EHAD de Saint-Étienne**
65 rue de la tour
42800 Saint-Étienne
04 77 49 12 12
had.saintetienne@groupe-adene.com

www.groupe-adene.com

**Permanence et continuité des soins
24 h/24 et 7 j/7**

Astreinte médicale téléphonique
Astreinte paramédicale avec intervention
au domicile si nécessaire



DIMH1281V1 - 07-2021



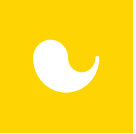
EHAD
**Établissement
d'hospitalisation
à domicile**

Le groupe Adène est présent
en Auvergne-Rhône-Alpes
et en Occitanie

allp apard oikia

adène
groupe

Les structures composant le groupe Adène
sont des entreprises associatives sans but lucratif.

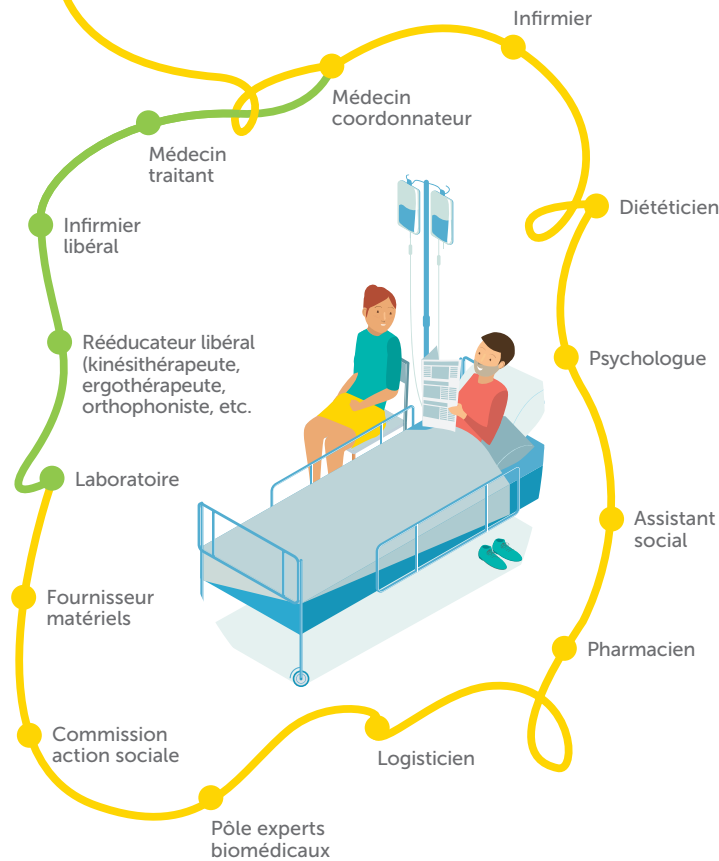


Qu'est-ce que l'HAD ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une hospitalisation à part entière qui permet d'assurer, au domicile de la personne (y compris en établissement médico-social), des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin coordonnateur, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

L'hospitalisation à domicile concerne des personnes qui, en l'absence de prise en charge en structure d'hospitalisation à domicile, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.

Une équipe au service du patient, de son entourage et des aidants



- Professionnels du groupe Adène
- Professionnels extérieurs au choix du patient

L'admission

L'hospitalisation à domicile d'un patient nécessite une prescription du médecin traitant, coordonnateur ou hospitalier.

Les demandes sont à adresser à l'établissement par téléphone, fax, courriel ou sur ViaTrajectoire.

L'évaluation pluridisciplinaire ainsi que l'admission peuvent être réalisées en 48 heures.

Les principales indications

- Soins palliatifs*
- Pansements complexes (escarres, ulcères, stomies, traitement par pression négative, etc.)*
- Prise en charge de la douleur*
- Nutrition entérale et parentérale*
- Soins de nursing lourd*
- Antibiothérapie*
- Traitements par voie veineuse à usage hospitalier*
- Post traitement chirurgical*
- Chimiothérapie et surveillance post-chimiothérapie*
- Surveillance de radiothérapie et surveillance d'aplasie*
- Autres traitements*

**Toutes ces prises en charge sont possibles en EHPAD*